



VO.11

112 286 habitants

317 km²

46 Km de masses d'eau « cours d'eau »

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE OISE ESCHES

Ce territoire est majoritairement rural, avec plus des deux tiers de sa superficie occupées par des cultures et près de 16 % occupées par des espaces forestiers.

Le tissu urbain est important, avec plus de 15 % du territoire urbanisé et un bassin de population de plus de 250.000 habitants.

La qualité biologique est très dégradée sur l'Esches (FRHR216B) comme sur l'Oise (FRHR216A) en raison d'une forte modification du milieu. La qualité physico-chimique reste à surveiller sur l'ensemble du bassin.

L'amélioration de l'état de ces rivières nécessite :

- un effort porté sur la réhabilitation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement,
- des mesures renforcées relatives à la morphologie pour pallier aux recalibrages sur le bassin de l'Esches (FRHR216B).

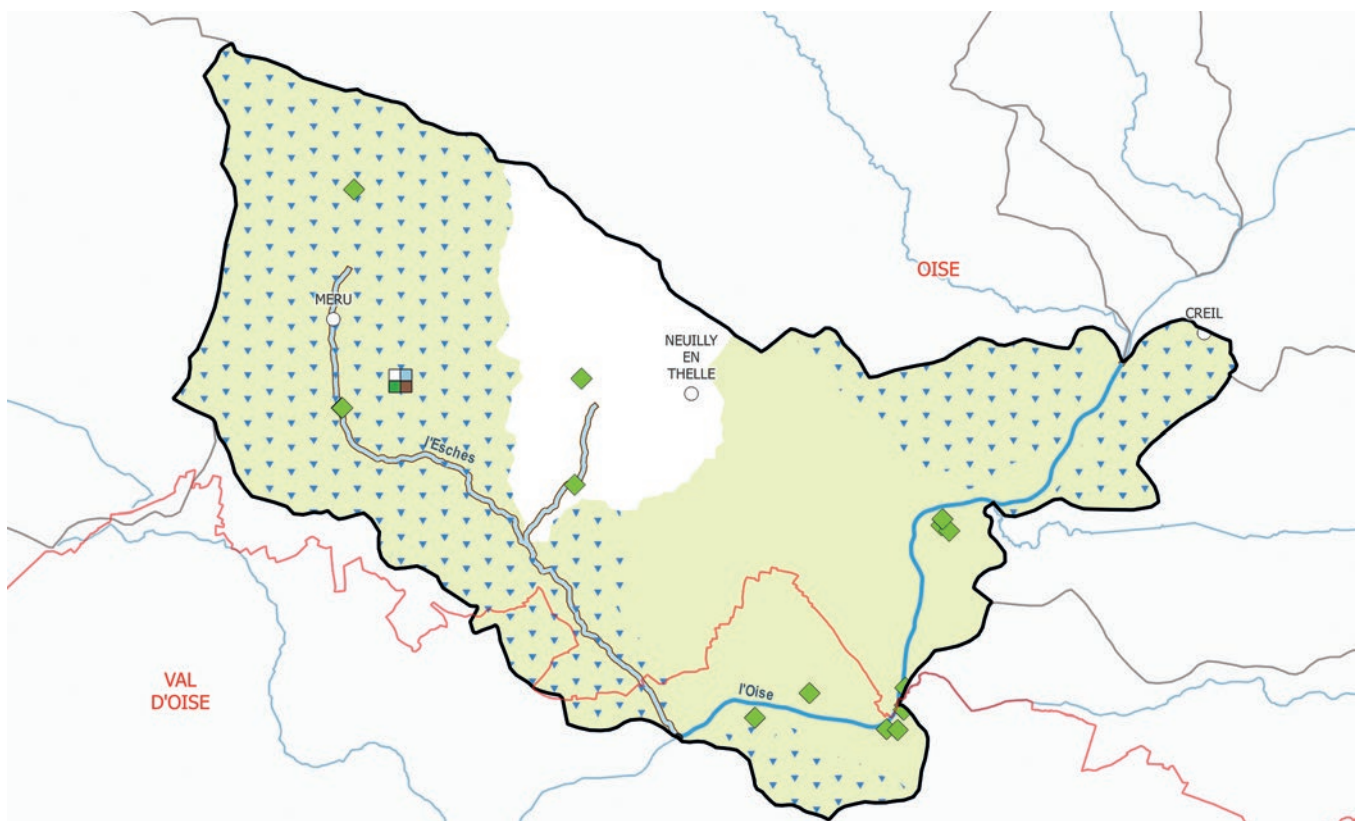
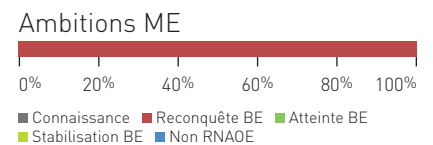
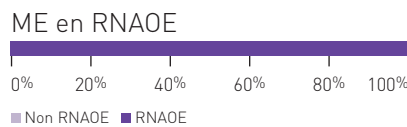
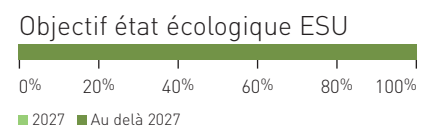
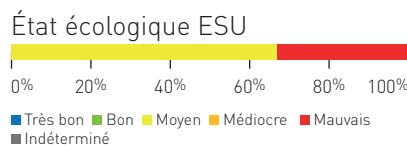
Il est nécessaire de développer une animation dédiée pour mettre en œuvre des actions de restauration de la qualité des milieux sur ce bassin au moyen de contrats de territoire .

La nappe souterraine FRHG201 sous l'Esches et l'Oise aval est particulièrement vulnérable vis-à-vis des nitrates et pesticides, ce qui se traduit par un fort impact sur les ressources mobilisées pour l'alimentation en eau potable.

Une action renforcée doit être mise en place sur les aires d'alimentation de captages situées dans l'unité hydrographique, principalement sur les captages de Méru et les champs captants de Précý-sur-Oise.

La connaissance de la tension quantitative est à identifier.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	3
Lac	1
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	6



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
OISE ESCHES**
VO.11

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0101	Assainissement - Etude globale et schéma directeur	17				
ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales	17				
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	17				
ASS0701	Mettre en place une surveillance initiale ou pérenne des émissions de substances dangereuses	17				
Réduction des pollutions des industries						
IND0101	Industries et artisanat - Etude globale et schéma directeur	17				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	17				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	50				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	67				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	11				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	11				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	17				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	33				
Gestion de la ressource en eau						
RES0101	Ressource - Etude globale et schéma directeur	33				